

le Sauverois



Crédit : Charles Paquette

MUNICIPAL

Édition printemps 2021

2 Coordonnées et conseil municipal

3-4 Le mot du maire et invitation

5 Les bons coups

6 Rappels

7 Sécurité incendie

8-9 Urbanisme

10 Environnement

Coordonnées des services

NOUVEAUTÉ!

Un numéro de téléphone unique pour joindre tous les services de la Ville : **450 227-4633**

Hôtel de ville

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca

Bibliothèque municipale

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
bibliotheque@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier
33, avenue de l'Église
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0
communautaire@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2
travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service de l'environnement

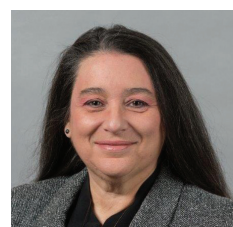
1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
environnement@ville.saint-sauveur.qc.ca

Service des finances

1, place de la Mairie
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
administration@ville.saint-sauveur.qc.ca

Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



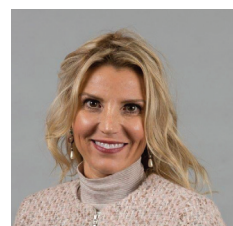
Rosa BORREGGINE



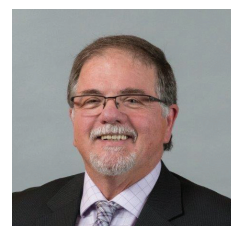
Normand LEROUX



Véronique MARTINO



Caroline VINET



Daniel CANTIN



Judith GAGNON

Nouveau Menu d'accueil téléphonique en service et numéro de téléphone unique

Le 17 décembre dernier, la Ville a mis en place un nouveau menu d'accueil téléphonique automatisé, et ce, afin d'assurer un meilleur acheminement des appels et de diminuer les transferts d'appel. Par le fait même, elle a instauré un numéro de téléphone unique pour joindre l'ensemble des services municipaux, soit le **450 227-4633**. Les postes téléphoniques ont aussi été entièrement revus et comptent maintenant quatre chiffres.

Cette initiative vise à mieux desservir la population et s'inscrit dans notre volonté de maintenir des services de qualité.

MOT DU MAIRE



Du nouveau pour la Ville de Saint-Sauveur

Je suis très heureux de vous retrouver en ce début de nouvelle année. Nous amorçons 2021 avec un vent de renouveau quant à notre image de marque. Comme vous pouvez le constater, notre bulletin municipal fait peau neuve avec une présentation renouvelée. Au fil de votre lecture, vous découvrirez une nouvelle section, intitulée « Les bons coups de nos commissions », qui met en valeur les initiatives et les projets novateurs réalisés par les élus et notre personnel. Vous y trouverez aussi toutes les nouvelles et les rappels saisonniers vous permettant de demeurer branchés sur notre ville. Nous espérons vivement que ce Sauverois actualisé saura vous plaire.

On ne peut évidemment pas passer sous silence la situation pandémique, qui perdure depuis un an déjà. Nos efforts collectifs ont porté fruit puisque le nombre de cas déclarés de COVID-19 à Saint-Sauveur, et pour l'ensemble de la MRC des Pays-d'en-Haut, se maintient à un nombre relativement bas. À cet égard, la Ville a mis en place différentes mesures, au cours de la dernière année, afin de diminuer les risques de contamination communautaire, dont la plus récente, visant à restreindre l'accès aux patinoires et aux sentiers glacés à nos citoyens uniquement.

Côté économie, nos commerçants ont su ajuster leur quotidien en faisant preuve d'innovation malgré le contexte difficile. Que ce soit pour l'achat en ligne, par téléphone ou en personne, soyons solidaires et poursuivons notre mission collective d'acheter local et de faire rouler notre économie. C'est l'ensemble de notre collectivité qui s'en portera mieux.

En ce qui a trait à notre offre de service de loisirs, notre Service de la vie communautaire fut particulièrement actif et imaginaire, ces derniers mois, pour vous offrir des ateliers et des activités en ligne diversifiés. Cette vague de créativité se poursuit avec la préparation d'une offre événementielle estivale, qui saura respecter les directives de santé publique. Tout comme vous, nous avons hâte de retrouver cette vitalité, cette animation et cette effervescence qui caractérisent si bien notre belle ville.

Dans l'intervalle, nous continuons notre veille de la situation et prendrons les actions qui s'imposeront au fur et à mesure de l'évolution du contexte pandémique. La priorité du conseil municipal est de maintenir une communication fluide et transparente quant aux décisions et actions municipales. À cet effet, j'ai eu l'opportunité d'avoir une voix sur la place publique lors de la diffusion des vidéos du maire et des nombreuses entrevues réalisées avec les médias locaux et nationaux. Nous nous assurons aussi de vous communiquer les mises à jour via les médias locaux, notre site Internet et notre page Facebook. Les séances du conseil municipal sont aussi annoncées à l'avance, afin de permettre aux citoyens de transmettre leurs questions aux élus. Et même si celles-ci se tiennent à huis clos, elles sont enregistrées et rendues disponibles, dès le lendemain, sur le site Internet de la Ville. Cet échange d'information est primordial, particulièrement dans le contexte actuel. Je vous invite à m'écrire pour me faire part de vos suggestions et préoccupations, et sachez que la Ville poursuit sa garde et n'hésitera pas à mettre en place toute mesure nécessaire pour préserver la santé et la sécurité des Sauverois et des Sauverois.

Avec l'arrivée prochaine du printemps, les conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter une période estivale plus sereine, qui soit sous le signe du bien-être et du plaisir.

Jacques Gariépy

INVITATION DU MAIRE

Collecte de sang du maire

Les citoyens sont invités à participer à la prochaine collecte de sang du maire, qui aura lieu le **vendredi 12 mars 2021, de 13 h à 19 h**, au Chalet Pauline-Vanier, situé au 33, avenue de l'Église, à Saint-Sauveur. L'objectif de cet événement est d'accueillir 60 donneurs.

En raison du contexte actuel, les personnes désireuses de faire un don de sang doivent obligatoirement prendre un rendez-vous auprès d'Héma-Québec avant de se présenter au Chalet Pauline-Vanier. **Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 10 mars 2021.**

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou par courrier électronique, aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 1 800 343-7264 (SANG)

Courriel : jedonne@hema-quebec.qc.ca

Afin que le don de sang se fasse de façon sécuritaire, Héma-Québec déploie de nombreuses mesures de sécurité sur les sites de collecte. Pour toute question concernant la collecte de sang du maire, communiquez avec le Service à la clientèle d'Héma-Québec au **1 800 847-2525** ou visitez son site Internet au **hema-quebec.qc.ca**.

Déjeuner du maire

Si le contexte le permet, le premier déjeuner du maire de l'année se tiendra le **dimanche 21 mars prochain, de 8 h 30 à 11 h**. Pour l'occasion, le maire et les conseillers municipaux seront présents à l'hôtel de ville afin d'accueillir les citoyens.

Il s'agit là d'un moment privilégié pour rencontrer vos élus et échanger avec eux sur des sujets municipaux qui vous préoccupent, ou tout simplement leur faire part de vos suggestions. Les citoyens de tous âges sont les bienvenus. On vous y attend!

Les bons coups de nos commissions

Saviez-vous que la Ville compte sept commissions? Chacune d'elles est présidée par un membre du conseil municipal et composée du maire, du directeur général, du directeur du service et d'un autre élu. La mission première de ces commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action, ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

Commission des travaux publics et génie Rosa Borreggine, présidente

Commission de la sécurité incendie Normand Leroux, président

Commission de l'environnement, Commission des communications Caroline Vinet, présidente

Commission de la vie communautaire Véronique Martino, présidente

Commission des finances et budget Daniel Cantin, président

Commission de l'urbanisme Judith Gagnon, présidente

Sécurité incendie

Afin d'optimiser la réponse aux appels d'urgence, une réorganisation des effectifs s'est effectuée au sein du Service de sécurité incendie. Ainsi, une équipe de six pompiers est désormais en poste à la caserne, et ce, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h. Les appels de premiers répondants sont en constante augmentation et le maintien des compétences s'effectue régulièrement pour cette spécialité. Un poste de capitaine à la formation a aussi été créé afin de maintenir les compétences des nombreuses spécialités, notamment le sauvetage en hauteur, le sauvetage sur glace et les nouveaux équipements de la caserne. La mise en place de ces actions contribue à maintenir l'excellence du Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont et à assurer la sécurité de la population.

Plan d'action

Après un an de travail intensif, c'est avec fierté que le Service de l'environnement et la commission de l'environnement dévoilaient, le 17 décembre dernier, le premier plan d'action en environnement de la Ville. Celui-ci est le fruit d'une démarche rigoureuse, ayant notamment nécessité un processus de consultation auprès de différentes instances et de partenaires. Ce plan d'action permettra de mieux planifier les interventions et les projets déployés sur le territoire de Saint-Sauveur afin qu'ils s'inscrivent dans une vision de développement cohérente et concertée sur une période de trois ans, soit de 2021 à 2023. Le document est disponible dans le menu *Services aux citoyens/Environnement* du site Internet de la Ville.

Lumières et photos d'antan pour agrémenter le cœur du village

Il va sans dire que les lumières qui illuminent le centre-ville, depuis le mois de décembre dernier, suscitent l'enchantement de tout un chacun! Elles rehaussent le cachet de notre beau village, en plus d'égayer ses artères commerciales. Marcheurs et automobilistes seront heureux d'apprendre que cette installation en est une permanente, qu'ils pourront apprécier à longueur d'année.

Une seconde initiative visant à agrémenter le cœur du village est l'exposition extérieure de photos d'antan. À cet égard, vous avez sûrement remarqué les photos sur structure qui ornent la rue Principale et l'avenue de la Gare. Il s'agit des mêmes photos que celles qui illustrent le calendrier municipal 2021. En collaboration avec la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur et la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut, le concept a été développé afin de faire connaître le Saint-Sauveur d'autrefois. Les 15 images présentées vous transporteront dans un passé pas si lointain et vous feront vivre de belles découvertes.

Changement d'heure et vérification des avertisseurs

C'est **dans la nuit du 13 au 14 mars 2021** que nous avancerons l'heure. Le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont vous rappelle de changer les piles de vos avertisseurs de fumée et de remplacer ceux-ci si la date de fabrication, indiquée sur le boîtier, excède 10 ans. Pour de plus amples renseignements, consultez le site officiel du gouvernement du Québec au quebec.ca/securite-situations-urgence.

N'oublions pas : la prévention constitue le meilleur moyen pour éviter un sinistre.

Païement du compte de taxes municipales

Les dates d'échéance, pour effectuer le paiement du compte de taxes municipales 2021, sont les suivantes :

11 mars 2021 (1^{er} versement)

11 mai 2021 (2^e versement)

11 juillet 2021 (3^e versement)

11 septembre 2021 (4^e versement)

La Ville offre plusieurs modes de paiement. Toutefois, considérant le contexte actuel, les citoyens sont invités à privilégier le paiement par Internet.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site Internet de la Ville ou communiquez avec le Service des finances par courriel, à taxation@ville.saint-sauveur.qc.ca, ou par téléphone, au **450 227-4633**, poste **2120**.

À ne pas manquer

Assemblées ordinaires du conseil municipal

Les prochaines assemblées auront lieu les **15 mars et 19 avril 2021** à huis clos ou en présentiel, selon les directives de santé publique en vigueur à ces dates.

Congé de Pâques

Les bureaux municipaux seront fermés lors des jours suivants : le **1^{er} avril, à compter de 12 h, ainsi que toute la journée du 2 et du 5 avril**.

Fin du stationnement de nuit

C'est le **15 avril prochain** que prendra fin l'interdiction du stationnement de nuit sur les chemins publics et dans les stationnements municipaux.

Collecte des encombrants

Les citoyens, désireux de se prévaloir de la collecte des encombrants du **4 et 5 mai**, devront s'inscrire en ligne ou par téléphone, au plus tard le vendredi 30 avril 2021, avant midi.

Retrait des abris temporaires

Les abris temporaires devront être retirés au plus tard le **samedi 1^{er} mai**.

Collecte de branches à domicile

La première collecte de branches à domicile de l'année est prévue le **17 mai prochain**. Les citoyens ont jusqu'au 14 mai, avant midi, pour s'y inscrire en ligne ou par téléphone.

Ne soyez pas pris au dépourvu : les inondations

Dans l'édition hivernale 2020-2021 du bulletin municipal, nous vous partageons des conseils utiles advenant une longue panne de courant. Nous poursuivons notre mission de prévention en vous indiquant les étapes à suivre si vous deviez faire face à une inondation.

Êtes-vous prêts?

En situation d'urgence ou de sinistre, chaque citoyen est responsable d'assurer sa sécurité et celle de sa famille. À cette fin, une préparation adéquate est de mise. Avant toute chose, il est recommandé d'avoir une trousse d'urgence contenant les articles nécessaires vous permettant de subsister pendant les trois premiers jours d'un sinistre. L'élaboration d'un plan familial d'urgence constitue aussi une étape importante du processus de préparation, et ce, considérant que les inondations peuvent se produire en toute saison. Elles surviennent habituellement à la fonte des neiges ou lors de fortes pluies.

En cas d'alerte d'inondation

- Rangez en hauteur les objets qui se trouvent au sous-sol.
- Bouchez le drain au sous-sol.
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Suivez l'évolution dans les médias.
- Respectez les consignes de sécurité transmises.

Pendant l'inondation

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent.
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence).
- Prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre de services aux sinistrés.

Après que l'eau se soit retirée

- Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.
- Consultez un spécialiste en chauffage avant de remettre en marche les appareils de chauffage.
- Communiquez avec la Ville pour vous assurer que l'eau de l'aqueduc est potable.
- Si votre eau provient d'un puits, faites-la analyser avant de la consommer.
- Dressez un inventaire des dommages faits à votre domicile et informez-en la Ville et votre assureur.
- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.
- Portez attention à la présence de moisissures.
- Nettoyez les pièces contaminées.
- Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.
- Pour les travaux de nettoyage ou de rénovation de grande envergure, faites appel à une entreprise spécialisée.

Une préparation adéquate peut faire toute la différence lorsque survient un sinistre. À cette fin, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont au 450 227-4633, poste 3100 ou par courriel, à incendie@ville.saint-sauveur.qc.ca. Des ressources sont aussi disponibles sur le site officiel du gouvernement du Québec au quebec.ca/inondation.

Relance des activités commerciales

Afin de soutenir ses commerçants en ce contexte particulier, la Ville a assoupli certaines règles d'urbanisme. Cette initiative se veut être une réponse à leurs efforts constants et à leur créativité pour maintenir la vitalité des secteurs commerciaux de notre communauté.

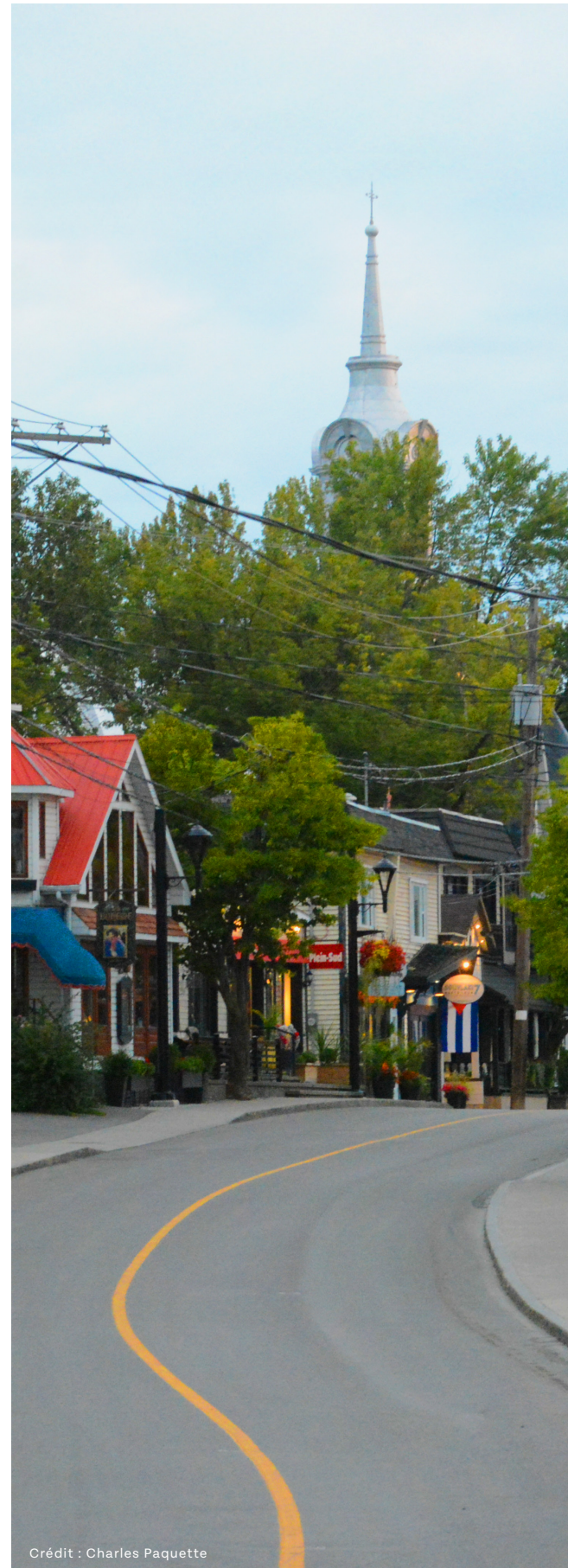
Terrasses commerciales temporaires

Depuis l'été 2020, les commerçants peuvent implanter une terrasse temporaire avec un aménagement minimaliste, et ce, presque sans limite quant à sa superficie, ses ouvertures et son implantation¹. Ce type de terrasse peut demeurer ouverte en toute saison, jusqu'à la fin de la présente année, et doit prévoir des équipements pour la couvrir, complètement ou en partie, pour assurer le confort de ses occupants et éviter les regroupements à l'intérieur en cas d'averses.

Pour obtenir l'autorisation d'implanter une terrasse temporaire, le commerçant doit effectuer une démarche simple, rapide et sans frais auprès du Service de l'urbanisme. Il suffit d'envoyer, par courriel, un croquis de l'implantation projetée de la terrasse, une brève description de ses composantes, ainsi qu'une procuration des propriétaires voisins en cas d'empiètement, à l'adresse urbanisme@ville.saint-sauveur.qc.ca. Il est à noter que les commerçants, ayant déjà obtenu une autorisation à cet effet en 2020, n'ont pas à effectuer une nouvelle demande si aucune modification n'a été apportée à la terrasse temporaire.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le dépliant intitulé *Relance des activités commerciales sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur*, disponible sur le site Internet de la Ville.

¹ La terrasse ne doit pas non plus empiéter sur le domaine public ni entraver les sorties de secours. D'autres conditions peuvent s'appliquer.



Crédit : Charles Paquette

Bien se préparer en prévision de la belle saison

L'arrivée du printemps annonce souvent la mise en branle de petits et de grands projets pour les citoyens et les commerçants. Pour le Service de l'urbanisme, cette période est synonyme d'achalandage accru. Afin de vous permettre de bien planifier votre projet, voici quelques conseils et rappels importants.

Demandez vos permis à l'avance

En haute saison, une demande complète et conforme peut prendre jusqu'à un mois pour être analysée. Ce délai n'inclut pas les autorisations particulières que pourraient nécessiter certains projets devant être approuvés par le conseil municipal. Il est donc important de vous informer, dès maintenant, sur la réglementation applicable à votre projet et sur la marche à suivre pour obtenir vos permis.

Demande de permis en ligne : une action à privilégier

Il est maintenant possible d'utiliser le service de permis en ligne pour demander certains types de permis (garage, cabanon, piscine, brûlage, etc.). Pour y accéder, visitez la page du Service de l'urbanisme, accessible sur le site Internet de la Ville.

Nouveaux commerçants : consultez notre trousse de démarrage

Avant de procéder à l'ouverture de votre commerce, vous devez, au préalable, obtenir un certificat d'occupation, un certificat d'autorisation pour affichage, ainsi qu'un permis de rénovation (travaux extérieurs et intérieurs).

Afin de vous guider dans cette démarche, consultez la trousse de démarrage disponible en version électronique, sur le site Internet de la Ville, ou en format papier, au comptoir du Service de l'urbanisme situé à l'hôtel de ville.

Service d'alertes aux citoyens

Êtes-vous inscrits?

La Ville de Saint-Sauveur utilise un système automatisé pour informer ses citoyens de situations urgentes comme une coupure d'eau, un avis d'ébullition, un bris d'aqueduc, ou de toute autre situation qui requiert une communication prioritaire.

Comment s'inscrire?

Visitez la section *Mesures d'urgence* du site Internet de la Ville à ville.saint-sauveur.qc.ca. Choisissez un ou plusieurs modes de réception des alertes :

Téléphone – Mobile – Courriel

Inscrivez-vous dès aujourd'hui : c'est rapide et gratuit!

Un premier plan d'action en environnement pour la Ville

C'est dans une perspective visant la protection de l'environnement et l'aménagement durable du territoire que la Ville a dévoilé, le 17 décembre dernier, son Plan d'action en environnement 2021-2023.

Processus de consultation

La démarche d'élaboration du plan d'action en environnement s'est échelonnée sur plus d'une année, soit de septembre 2019 jusqu'à décembre 2020. Le processus s'est décliné en trois grandes étapes :

1. L'identification et la priorisation des enjeux environnementaux rencontrés sur le territoire de Saint-Sauveur;
2. La formulation de grands objectifs;
3. L'élaboration d'actions pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Plusieurs acteurs ont participé aux processus de consultation, notamment les différents services de la Ville, la commission de l'environnement, le conseil municipal, la population et divers partenaires locaux et régionaux.

Priorités du plan d'action

À l'issue du processus de consultation, neuf objectifs ont été déterminés comme étant prioritaires en matière d'environnement et d'aménagement du territoire :

1. Adopter une vision durable de la mobilité;
2. Favoriser la protection, la valorisation et l'accessibilité aux milieux naturels;
3. Assurer la préservation des écosystèmes hydriques et une gestion de la ressource en eau;
4. Réduire les îlots de chaleur dans le périmètre urbain;
5. Assurer une intégration optimale des projets immobiliers sur le territoire;
6. Augmenter la biodiversité des aménagements paysagers;
7. Favoriser l'adoption de comportements écoresponsables;
8. Améliorer la gestion du bruit urbain et la pollution lumineuse;
9. Favoriser la participation citoyenne.

Mise en action!

Les 67 actions qui découleront des neuf objectifs prioritaires seront déployées à compter de 2021, et se poursuivront jusqu'en 2023. Celles-ci permettront de protéger et de pérenniser notre remarquable milieu de vie et de faire de Saint-Sauveur une ville verte et responsable pour les générations futures.

Le Plan d'action en environnement 2021-2023 est disponible sur le site Internet de la Ville.